

Pratiques associatives féminines en milieu urbain et péri-urbain au Burkina-Faso

Suzanne Champagne

Volume 4, Number 1, Spring 1991

Coopération internationale : nouveaux défis

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301120ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301120ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Champagne, S. (1991). Pratiques associatives féminines en milieu urbain et péri-urbain au Burkina-Faso. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 109–120. <https://doi.org/10.7202/301120ar>

Article abstract

Les associations féminines africaines sont actuellement convoitées tant par les États africains que par les organismes de coopération internationale pour des intérêts sans doute différents qu'il reste encore à élucider. De plus, elles s'offrent ou sont offertes aux femmes des milieux urbains et péri-urbains comme solutions collectives au déséquilibre entre leurs nombreuses responsabilités et leurs maigres ressources. Une enquête exploratoire auprès de 25 associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain a permis de soulever certaines hypothèses de recherche susceptibles d'intéresser tant les universitaires que les intervenantes.

❖ Pratiques associatives féminines en milieu urbain et péri-urbain au Burkina-Faso*

*Suzanne CHAMPAGNE
Université Laval*

Les associations féminines africaines sont actuellement convoitées tant par les États africains que par les organismes de coopération internationale pour des intérêts sans doute différents qu'il reste encore à élucider. De plus, elles s'offrent ou sont offertes aux femmes des milieux urbains et péri-urbains comme solutions collectives au déséquilibre entre leurs nombreuses responsabilités et leurs maigres ressources. Une enquête exploratoire auprès de 25 associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain a permis de soulever certaines hypothèses de recherche susceptibles d'intéresser tant les universitaires que les intervenantes.

* Cet article résulte d'une enquête exploratoire menée en mars 1989 auprès de 25 associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain. Réalisée grâce à la participation financière du Centre Sahel de l'Université Laval, l'enquête a été menée en partenariat avec l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement (OCSO) et le Groupe de recherche, d'études et de formation «femmes-action» (GREFFA) de l'Université de Ouagadougou. Des coopérantes canadiennes et des animatrices burkinabè ont été impliquées dans cette recherche. Les deux publications qui en ont résulté sont disponibles sur demande au Centre Sahel. Voir S. CHAMPAGNE (1990a, 1990b).

Au Burkina, on doit aborder l'étude des pratiques associatives féminines à partir de la distinction élémentaire que font elles-mêmes nos partenaires burkinabè entre ces deux notions: celle d'association et celle d'organisation féminine. Les associations sont des unions durables et officiellement reconnues, c'est-à-dire enregistrées au ministère de l'Administration territoriale ou à celui de la Question paysanne, dans le cas des coopératives. Des droits et des obligations lient les membres de manière contractuelle. Elles disposent de Statuts et d'un Règlement intérieur écrits qui régissent la vie associative. Les associations perçoivent des droits d'adhésion et des cotisations obligatoires, elles distribuent des cartes de membre et elles sont éligibles à recevoir des subventions, des dons et des legs. Appartiennent à cette catégorie l'Union des femmes burkinabè (union politique), les groupes de recherche, les associations de promotion féminine, les associations professionnelles, les coopératives et souvent les précoopératives qui ont des buts lucratifs.

Les organisations sont des groupements informels: même si elles élisent souvent un bureau, elles ne sont pas enregistrées et ne disposent pas de statuts internes écrits. Elles ont un mode de fonctionnement très souple et peuvent toutefois évoluer vers le statut d'association. Elles peuvent aussi avoir des buts lucratifs, mais elles ne gèrent pas d'appuis financiers. Ce sont les organisations de quartier et les groupements villageois (Champagne, 1990b).

Pour comprendre l'importance de cette distinction et l'ampleur des structures associatives actuelles, il faut remonter aux fondements mêmes du phénomène. Partant de là, on peut ensuite s'interroger sur la dynamique associative prévisible dans le contexte burkinabè et sur la notion même de solidarité. Ces trois éléments feront l'objet du présent article.

LES FONDEMENTS DU PHÉNOMÈNE ASSOCIATIF FÉMININ

Le phénomène associatif en milieu urbain africain n'est certes pas nouveau. Aux associations d'origine occidentale et souvent religieuse de l'époque coloniale sont venues s'ajouter des associations ethniques et des associations occupationnelles. Elles ont été abondamment documentées (Balandier, 1955; Little, 1965, 1972, 1973; Meillassoux, 1969; O'Deye, 1983a, 1983b, 1985; Reveyrand, 1987; Schutz, 1977; Wipper, 1984). Les auteurs ont privilégié l'approche fonctionnaliste pour rendre compte de la diversité des associations ainsi que de leurs nombreuses fonctions économiques, culturelles, d'entraide, etc., lesquelles convergent toutes vers l'adaptation et l'intégration au milieu urbain. La littérature est toutefois silencieuse sur les associations et organisations féminines au Sahel, en particulier sur les

associations au Burkina. Quelques rares travaux en soulignent l'importance (Hannequin, 1988). Pourtant, le phénomène semble actuellement prendre une ampleur telle qu'il serait hasardeux d'essayer de le chiffrer. Trois facteurs se combinent, selon nous, pour expliquer la popularité présente du mouvement associatif féminin au Burkina: les besoins pratiques des femmes, les incitatifs des organismes de coopération internationale ainsi que les interventions étatiques.

Les besoins pratiques des femmes

Les besoins pratiques des femmes renvoient à leurs conditions de vie précaires dans le contexte socio-économique particulier au milieu urbain. Tout en ayant les mêmes responsabilités économiques vis-à-vis de leurs enfants (éducation, santé, etc.), d'elles-mêmes et de leurs familles (d'origine et d'alliance) que les femmes rurales, les femmes des milieux urbains et péri-urbains ne disposent plus des ressources traditionnelles pour les assumer. Elles n'ont plus, par exemple, accès à un champ de case, d'une part pour contribuer à l'alimentation familiale et, d'autre part, pour commercialiser une partie des produits. Dans le cadre de la famille nucléaire, elles ne peuvent plus bénéficier de l'entraide traditionnelle de la famille élargie. Les tâches quotidiennes qu'elles assument maintenant seules leur laissent peu de temps pour s'adonner individuellement à des activités artisanales lucratives, d'autant qu'elles n'ont ni la formation ni l'outillage requis. Elles peuvent rarement compter sur le soutien financier du conjoint, souvent lui-même affecté par un chômage chronique. Elles sont donc confrontées à un paradoxe: elles assument les responsabilités qui leur sont traditionnellement dévolues, mais dans un contexte socio-économique qui ne leur procure plus les ressources nécessaires. En revanche, certaines solutions collectives s'offrent à elles pour affronter leur réalité.

Par exemple, dès les années 70, des associations de promotion féminine sont nées et se sont engagées dans diverses actions: activités génératrices de revenus, équipements collectifs, soutien financier, soutien moral, etc. Ces associations, créées par des femmes urbaines, instruites et issues des milieux privilégiés, sont apparues – d'après les objectifs qu'elles affichent – pour aider les femmes défavorisées à augmenter leur capacité d'assumer leurs nombreux rôles. Ces associations se veulent nationales mais, en réalité, leurs effectifs se trouvent à Ouagadougou et dans les principaux centres urbains. Plus récemment, souvent sous l'impulsion d'agentes sociales gouvernementales, des organisations de quartier ont émergé en se donnant toutes le projet de fournir aux femmes les moyens d'atteindre divers objectifs spécifiques: l'accès à de l'eau potable, à une

technologie appropriée, à des revenus ou encore l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants.

Les personnes qui adhèrent aux associations et organisations féminines cherchent ainsi à mettre en commun leurs ressources (savoir, expérience, énergie, argent) pour satisfaire des besoins essentiels. Ainsi, les associations et organisations féminines sont responsables de toute une série d'activités qui se déploient à l'intérieur de la sphère domestique ou de la sphère informelle: initiation à une technologie adaptée (généralement des moulins à mil et des foyers améliorés), activités d'alphabétisation auxquelles s'ajoutent souvent des séances de sensibilisation à des comportements plus hygiéniques et plus sanitaires, fabrication artisanale (couture, tricot, savon, etc.) et activités commerciales.

Dans l'ensemble, nous sommes devant une multitude d'activités qui souffrent d'un manque de ressources financières, d'une faible structure organisationnelle et qui génèrent peu de revenus. En revanche, elles rejoignent les femmes dans leur quotidien; elles sont en lien avec leurs nombreuses responsabilités féminines. Ces modestes actions témoignent de la ténacité et du courage des femmes: elles nous semblent constituer des stratégies de survie plutôt que des activités rentables, du moins à court terme. Leur fonction manifeste est celle de l'entraide. En effet, par un système de cotisations, les membres peuvent faire face aux dépenses occasionnées par les baptêmes, les mariages, les funérailles, etc., et ainsi compenser la perte du soutien financier de la famille élargie. Les femmes inscrivent officiellement leurs actions dans une volonté de solidarité. Nous discuterons ultérieurement de cette question centrale, soit celle de la solidarité féminine. Pour le moment, considérons plutôt les incitatifs à la formule associative.

Dans le cadre d'une étude aussi exploratoire, il est difficile de cerner les enjeux réels des pratiques associatives féminines; on peut tout au plus questionner leur ébullition en regard d'autres aspects liés au développement. Cependant, force est de constater que les organismes de coopération internationale, les associations de promotion féminine et les associations de recherche et d'action burkinabè manifestent un intérêt évident pour les organisations féminines de quartier et les groupements villageois péri-urbains et ruraux. De son côté, par le biais des différents programmes d'animation féminine et surtout de l'Union des femmes burkinabè, organe du parti au pouvoir, l'État a mis en place des mécanismes pour tenter de rejoindre la population féminine dans ses derniers retranchements. On peut d'ores et déjà distinguer différents acteurs pour lesquels les organisations féminines constituent un enjeu certain: les organismes de coopération, les associations de recherche, d'action et de promotion féminine

burkinabè et l'État. Ces trois acteurs représentent autant d'incitatifs à la formule associative féminine.

Les incitatifs à la formule associative

Il est permis de penser que, dans les conditions socio-économiques précaires du Burkina, la panoplie actuelle des associations et organisations féminines représente un moyen moderne retenu par les femmes pour assumer leurs nombreuses responsabilités. Mais ressort avec une égale importance le fait que, dans le contexte actuel des pratiques du développement, la coopération féminine sert, à l'évidence, de véhicule à l'obtention d'une assistance financière et technologique. Cette prise de conscience par les femmes de l'importance de s'unir pour recevoir des appuis extérieurs n'est pas le propre des femmes burkinabè. En effet, Monimart (1988) a parcouru les pays du Sahel et y a étudié la participation des femmes dans 43 projets financés par des organismes de coopération internationale: un seul projet ne s'appuyait pas sur une organisation féminine. Monimart évalue ainsi la tendance de plus en plus marquée des Sahéliennes à intensifier et à faire connaître leurs actions collectives pour se garantir un soutien extérieur:

Un peu partout dans le Sahel, les femmes ont compris que le groupement était la planche de salut pour se faire reconnaître et recevoir des appuis pour la création de nouvelles activités, pour la formation, pour la satisfaction de revendications comme le moulin ou le puits (1988: 35).

Les intervenants tant sahéliens qu'étrangers s'adressent de plus en plus souvent aux organisations et groupements féminins pour obtenir la collaboration des femmes. Généralement, les actions entreprises par les organismes de coopération avec les organisations de femmes visent à transformer ces structures informelles en associations précoopératives et coopératives capables de gérer progressivement différentes activités.

Mais bien des stratégies féminines en grand besoin d'appuis extérieurs restent encore inconnues des intervenants étrangers. Les femmes, analphabètes et isolées, ne savent pas à qui s'adresser ni comment s'y prendre pour obtenir un support à leurs activités. Il est donc possible d'avancer l'hypothèse que les associations féminines structurées et reconnues officiellement représentent un intermédiaire valable entre les agences de coopération et les personnes les plus nécessiteuses que ces agences cherchent à rejoindre par leurs programmes d'assistance technique. Des associations comme l'Amicale des femmes du Burkina, l'Association des veuves et orphelins, l'Entraide féminine ou encore le Foyer de la paysanne veulent jouer ce rôle. Les responsables argumentent en faveur, d'une part,

de leur capacité à gérer des actions de développement pour le bénéfice des femmes et, d'autre part, de la connaissance qu'elles ont de leurs besoins. C'est aussi ce que veulent être les femmes d'associations de recherche et d'action comme le Comité international des femmes africaines pour le développement (CIFAD) et le Groupe de recherche et d'action pour un développement endogène de la femme rurale du Burkina (GRADE-FRB).

Depuis quelques années, ces associations tentent aussi de démarrer des projets spécifiques avec les femmes défavorisées (séances de formation à la mise en œuvre et à la gestion de projets) et d'obtenir par là une aide extérieure. Par exemple, le Groupe de recherche, d'études et de formation femmes-action (GREFFA) mène des travaux de recherche sur différents aspects de la problématique féminine et organise des séminaires de réflexion avec des intervenants et des bailleurs de fonds. Ces associations sont encore trop récentes et trop tributaires de leurs maigres ressources pour que nous puissions à ce moment en apprécier tout l'impact. Retenons simplement qu'elles déplorent l'insuffisance de leur financement et l'inadéquation des modes d'évaluation de leurs actions sur la base du rendement et de l'efficacité des femmes.

On pourrait craindre que les femmes qui n'appartiennent à aucune association ou organisation ne puissent influencer ou même seulement bénéficier des retombées du développement. Mais tout laisse croire qu'au Burkina, on ne veut laisser aucune femme dans l'ombre. En effet, l'État a inscrit dans ses objectifs révolutionnaires de 1983, la garantie aux femmes d'une voix au chapitre du développement.

Les interventions étatiques

Bien que la vie associative féminine ait été encouragée sous d'autres gouvernements, il existe au Burkina, depuis la Révolution de 1983, une conjoncture politique qui favorise et guide ouvertement un mouvement associatif féminin. Le discours d'orientation politique (DOP)¹ de l'ex-président Sankara, le slogan révolutionnaire «Une femme, un revenu», la mobilisation des agentes sociales autour d'organisations féminines villageoises et de quartier constituent à n'en pas douter des incitatifs réels. Sur les 25 associations et organisations féminines que nous avons répertoriées, la moitié sont d'origine gouvernementale ou dépendent d'un rapport particulier avec le gouvernement. Dans le premier cas, nous avons affaire à des précoopératives qui s'organisent avec l'aide d'agentes sociales

1. Ce discours a été entièrement reproduit dans P. ENGLEBERT (1986).

pour promouvoir des activités génératrices de revenus. Dans le second cas, nous avons affaire à des organisations de quartier ou des groupements villageois qui sont encouragés, revitalisés et encadrés par des animatrices, à la solde la plupart du temps de Centres régionaux de promotion agricole (CRPA). Retenons, à titre d'exemple, que chaque responsable départementale du Secrétariat d'État à l'action sociale est chargée de créer (s'il n'en existe pas) et d'encadrer des organisations de quartier ou des groupements villageois. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul, que le groupement Manegh Zanga («Rendons tout le monde utile») a été créé en 1989 par une agente sociale: elle a sillonné les quartiers de Tanghin-Dassouri pour motiver et sensibiliser les femmes à cultiver des champs collectifs d'arachides pendant la saison des pluies.

Comme plusieurs autres gouvernements africains au cours des années 80, le Burkina a mis en place en 1985 une structure féminine étatique: l'UFB. L'UFB proclame à la fois des objectifs de mobilisation politique et de participation des femmes au développement. Fidèle à une logique de décentralisation, l'UFB s'est ramifiée jusque dans les moindres quartiers des 30 provinces du pays; chaque quartier possède un bureau UFB élu, qui a le mandat de regrouper les femmes et de mettre en œuvre des activités qui leur soient bénéfiques. On s'attend donc à ce que toutes les femmes s'organisent en cellules UFB et constituent de la sorte une force de développement en accord avec les orientations de la Révolution démocratique et populaire. Les membres du bureau national ont élaboré un Plan d'action et les organismes de coopération internationale sont aujourd'hui invités à identifier et à collaborer avec ces structures étatiques urbaines et villageoises. Il est permis de croire que, par delà des intérêts politiques difficiles à évaluer dans le cadre d'une enquête exploratoire, cette initiative gouvernementale vise à canaliser les fonds en provenance des agences de coopération internationale et à coordonner les interventions jugées trop souvent éclatées.

Qu'il s'agisse pour elles de se donner des moyens propres pour relever le défi du développement, satisfaire les attentes des bailleurs de fonds ou encore répondre à un appel de leur gouvernement, les femmes burkinabè s'associent, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais que laisse donc présager tout ce branle-bas associatif?

De l'autonomie au partenariat, ou inversement?

Par delà la distinction fonctionnelle burkinabè entre associations et organisations, nous sommes tentée, pour notre part, de distinguer simplement deux grands types analytiques d'associations, soit les associations autonomes et les associations partenaires.

Les associations que nous pourrions appeler autonomes sont illustrées par des unions de femmes basées sur un recrutement volontaire et sur la mise en œuvre d'activités libres à des fins particulières. Certaines ont déjà plusieurs années d'existence, d'autres ont récemment poussé comme des champignons en tant que réceptacles de fonds monétaires mis à la disposition de projets féminins par diverses agences de développement. Ce sont les associations de promotion féminine, de recherche et d'action pour le développement, quelques associations coopératives embryonnaires et les quelques organisations féminines spontanées. À la réflexion, il nous apparaît que trois possibilités d'évolution s'offrent à ces associations autonomes: la poursuite et la consolidation de leurs actions, la mise en veilleuse de leurs activités ou encore un partenariat avec l'État. Encore une fois, le caractère exploratoire de notre recherche nous oblige à considérer cette anticipation comme hypothétique.

En revanche, les associations partenaires sont celles qui entretiennent des liens étroits avec les autorités publiques ou avec les organismes de coopération. D'une part, il revient aux associations féminines créées par l'État de réaliser des activités pour les femmes, activités que l'État ne peut pas assumer seul. Ces associations poursuivent des buts largement déterminés par les autorités publiques ou, du moins, définissent leurs rôles en collaboration avec les pouvoirs publics. Il peut arriver que le contrôle des activités se trouve exercé par des agentes sociales avec l'aide de certaines membres des associations. Il va sans dire que le financement étatique confère aux représentants de l'État un pouvoir d'orientation sur l'association. D'autre part, les associations ayant pris forme dans le contexte de projets de coopération avec des organismes extérieurs dépendent en totalité d'appuis extérieurs, techniques et financiers pour leur démarrage, voire pour la survie de leurs activités. Ces associations partenaires n'ont pas d'histoire proprement organique; elles reposent sur les projets qui les ont fait naître. Il se peut qu'elles évoluent vers l'autonomie ou vers un partenariat intensifié: telles sont les cellules UFB, la majorité des coopératives et les organisations précoopératives.

Une question se pose ici: Qu'est-ce qui fait bouger une association dans le sens de l'autonomie ou, inversement, dans le sens d'un partenariat avec l'État ou le milieu de la coopération? Comment, autrement dit, se présente son dynamisme dans la société?

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Si un nombre croissant d'associations se retrouvent dans le champ associatif, on peut s'attendre à ce qu'elles se déplacent ou encore qu'elles créent

des alliances au gré de la conjoncture. Makolo (1987) rapporte que la Fédération des femmes voltaïques a été mise sur pied en 1975 pour regrouper, à la demande du président de l'époque, les principales associations de promotion féminine, soit l'Amitié africaine, l'Entraide féminine, l'Association des femmes voltaïques et l'Association des veuves et orphelins. Le président Lamizana souhaitait avoir une seule interlocutrice plutôt que d'être assailli par différentes associations féminines, et la Fédération constituait alors le seul groupe de pression féminin. Mais depuis que la Révolution burkinabè a créé l'UFB pour en faire une courroie de transmission des politiques gouvernementales et un outil de développement socio-économique en faveur des femmes, la Fédération est mise en veilleuse et les associations de promotion féminine poursuivent leurs activités de façon autonome. Se défend donc l'hypothèse que les associations de promotion féminine créées avant la Révolution ont vu leur légitimité s'atténuer au profit de l'UFB. La politique de Rectification du deuxième gouvernement révolutionnaire n'a rien modifié à cet effet: le président actuel du Burkina a clairement exprimé qu'il entend «faire de l'UFB le seul cadre organisationnel de la femme²». Ainsi se comprendrait l'existence d'une lutte d'influence entre ces associations: les unes ont le support politique, les autres ont besoin de l'appui du plus grand nombre possible de femmes pour se légitimer, d'où leur souci d'accueillir de nouvelles adhérentes et de s'adjoindre de nouveaux groupements féminins.

L'UFB entretient des relations autant avec les différents ministères s'occupant des mêmes problématiques qu'elle, qu'avec les structures populaires, les organismes de coopération internationale et les autres associations féminines internationales. Les associations de promotion féminine, pour leur part, ont établi des liens de coopération avec plusieurs organismes étrangers, tant européens que canadiens. Toutefois, la concurrence demeure également forte entre elles pour obtenir des appuis extérieurs. Nous sommes donc en droit de nous demander comment vont évoluer les rapports entre l'UFB et les associations de promotion féminine d'une part, entre celles-ci et l'État et entre celles-ci et le milieu de la coopération d'autre part. Voilà une belle piste de recherche pour des travaux ultérieurs.

La problématique des associations et organisations féminines tantôt créées spontanément, tantôt suscitées par les organismes de coopération ou par des interventions étatiques, renvoie à son tour à la problématique de la solidarité féminine.

2. Extrait du discours prononcé par le chef d'État B. Compaoré à l'occasion du séminaire de l'UFB tenu à Kaya en mars 1988.

UNE SOLIDARITÉ À DÉVELOPPER

Il y a tout lieu de croire que les 25 associations féminines urbaines et péri-urbaines qui ont fait l'objet de notre enquête exemplifient les types les plus caractéristiques d'associations féminines à l'œuvre dans tout pays en développement. Elles constituent un mécanisme particulier que les femmes mettent en action pour mieux faire face à la précarité des conditions de vie de la majorité. Les femmes semblent vouloir développer en milieu urbain des comportements communautaires qui ne rappellent pas nécessairement les comportements d'entraide existant dans le milieu traditionnel, c'est-à-dire qui se vivent presque essentiellement à l'intérieur de la concession. Dans les associations de l'époque moderne, les activités sont présentées comme un moyen de consolider une solidarité féminine sur une autre base que l'ethnicité.

En effet, les activités menées dans le cadre des associations et organisations féminines sont soutenues par un appel à la solidarité. À titre d'exemple, voici quelques noms d'associations et d'organisations: Entraide féminine, Amicale des femmes, Zems Taaba («Associations-nous pour mieux travailler»), Manegh Zanga («Rendons tout le monde utile»), Nong Taaba («Amour»), Ratamanégré («Volonté de mieux être ensemble»), etc. Cependant, une expérience de travail avec des populations villageoises dans un autre pays du Sahel nous aura appris déjà que la solidarité ne s'improvise pas plus au Sahel qu'ailleurs. L'esprit collectiviste concerne souvent l'univers familial ou lignager: comme le fait remarquer, et à juste titre, De Loisy, «Au-delà, c'est plus problématique» (1988: 8). Aussi, malgré l'habitude du travail communautaire, plusieurs essais de collectivisation en Afrique se sont soldés par des échecs. Ce n'est pas sans raison que des organisateurs communautaires sahéliens tentent de revitaliser, pour les adapter aux besoins modernes, certaines associations traditionnelles comme les *naam* au Burkina et les *ton*³ au Mali. La revitalisation de ces anciennes structures de travail et d'épargne vise à les transformer en organisations précoopératives capables de gérer progressivement différentes activités.

Les associations et les nouvelles organisations féminines urbaines et péri-urbaines pourraient bien représenter une première étape de prise en charge collective des rôles sociaux féminins. Ces associations et organisations reposent sur la volonté des femmes d'utiliser la forme associative comme moyen d'assumer leurs multiples responsabilités. En

3. Les *naam* et les *ton* désignent le plus souvent des sociétés de jeunes et des sociétés de cultures organisées traditionnellement dans les villages, mais ils s'appliquent aujourd'hui à d'autres formes de groupements.

conséquence, il serait fort intéressant d'engager des travaux de recherche sur la solidarité proprement féminine au Sahel. La confrontation, par exemple, des différentes représentations que se font les femmes de leur vie associative s'offrirait déjà comme une première analyse du phénomène.

Le lecteur aura compris que les pratiques associatives féminines au Burkina soulèvent des interrogations pouvant intéresser aussi bien les chercheuses universitaires que les intervenantes sociales. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la poursuite des travaux de recherche doit nécessairement se faire en partenariat, lequel impliquera des chercheuses du Nord comme du Sud, des coopérantes et des agentes sociales tout autant que des membres d'associations et d'organisations féminines.

Bibliographie

- BALANDIER, G. (1955). *Sociologie des Brazzavilles*, Paris, Armand Colin.
- CHAMPAGNE, S. (1990a). *Pratiques associatives féminines. À propos d'associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain*, Québec, Université Laval, Centre Sahel, Notes et travaux n° 20.
- CHAMPAGNE, S. (1990b). *Répertoire. Vingt-cinq associations féminines de Ouagadougou et du milieu péri-urbain*, Québec, Université Laval, Centre Sahel, Document A-6.
- DE LOISY, E. (1988). *Les organisations paysannes au Sahel*, Québec, Université Laval, Centre Sahel, série «Conférences», n° 1.
- ENGLEBERT, P. (1986). *La Révolution burkinabè*, Paris, L'Harmattan.
- HANNEQUIN, B. (1988). *Intervention étatique et développement: l'expérience d'un mouvement féminin du Burkina-Faso*, Montréal, Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise.
- LITTLE, K. (1965). *West African Urbanisation: A Study of Voluntary Association in Social Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LITTLE, K. (1972). «Voluntary Associations and Social Mobility Among West African Women», *Canadian Journal of African Studies*, vol. 6, n° 2, 275-288.
- LITTLE, K. (1973). *African Women in Town*, Cambridge, Londres, New York et Melbourne, Cambridge University Press.
- MAKOLO, P. (1987). *La femme dans le développement du Burkina-Faso*, Ouagadougou, document inédit.
- MEILLASSOUX, C. (1969). *Urbanization in an African Community: Voluntary Associations in Bamako*, Seattle et Londres, University of Washington Press.
- O'DEYE, M. (1983a). *La dynamique urbaine et les associations dans le mouvement social africain*, thèse de 3^e cycle, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- O'DEYE, M. (1983b). «Le phénomène associatif en ville africaine (Dakar-Brazzaville)», *Communautés*, n° 66, 41-55.
- O'DEYE, M. (1985). *Les associations en ville africaine: Dakar-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.

- REVEYRAND, O. (1987). «Les associations féminines en Afrique noire: l'exemple de la Casamance», 3^e partie, *Le mois en Afrique*, 253-254: 100-118.
- SCHUTZ, M. K. (1977). «Observations on the Functions of Voluntary Associations with Special Reference to West African Cities», *Human Relations*, vol. 30, n° 9, 803-815.
- WIPPER, A. (1984). «Women's Voluntary Associations», dans HAY, M. J. et S. STICHER (sous la direction de), *African Women South of Africa*, Londres et New York, Longman, 69-86.